



ANALYSE DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR LA PRÉPARATION DE LA 53ème SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

4 - 8 et 13 Juillet 2022 | Réunion virtuelle

Point 15 de l'ordre du jour

Document de travail sur le suivi de la pureté et la stabilité des matériaux de référence certifiés des pesticides multi-classes pendant un stockage prolongé

Objectifs

Ce document propose un examen et une analyse des points inscrits dans l'ordre du jour de la 53ème session du **Comité du Codex sur les Résidus de Pesticides (CCPR)**, prévue virtuellement du 4 au 8 et le 13 Juillet 2022. Le document est destiné à une utilisation éventuelle par les communautés de pratique et de travail liées au Codex, soutenues par l'association mondiale des sciences réglementaires des aliments (GForSS) et la Plateforme d'analyse des risques et d'excellence en réglementation des aliments (PARERA), dans le cadre de leur contribution au renforcement de la sensibilisation et au soutien à la participation effective des représentants des membres et des observateurs aux réunions internationales d'établissement de normes alimentaires (réunions du Codex).

L'analyse fournie dans ce document offre un examen factuel des points inscrits à l'ordre du jour des réunions du codex, de leur contexte et une discussion de certaines considérations permettant le développement de positions nationales et régionales. Cette analyse est présentée à titre indicatif et ne représente pas une position officielle des organisations mentionnées ci-dessus (PARERA et GForSS), de leurs membres ou de leur direction. Elle fournit une synthèse et une analyse des travaux actuellement en cours de discussion au sein du comité du CCPR, qui peuvent être utiles aux délégations des pays arabes pour préparer leurs positions en tenant compte des besoins et de la spécificité de la région et de l'impact potentiel des normes alimentaires proposées.

Cette analyse est préparée dans le cadre de l'Initiative du Codex pour la région arabe : Initiative Arabe du Codex, mise en œuvre par PARERA et GForSS, coordonnée par L'Organisation Arabe pour le Développement Industriel, la Normalisation et l'Exploitation Minière (AIDSMO) et financée par le bureau Codex des États-Unis, Département de l'Agriculture des États-Unis.

L'analyse du point 15 de l'ordre du jour du CCPR53, porte sur **le suivi de la pureté et la stabilité des matériaux de référence certifiés des pesticides multi-classes pendant un stockage prolongé.**

**Il est important de noter que les experts – membres du Groupe de travail d'experts (EWG) – ne représentent pas les organisations et/ou les juridictions auxquelles ils sont affiliés. La sélection et la participation aux travaux du groupe d'experts sont basées sur les qualifications et l'expérience de chaque expert. Les positions exprimées par les documents d'analyse publiés et issues des travaux du groupe d'experts ne doivent aucunement être interprétées comme la position du pays / de la délégation / de l'organisation auxquels appartiennent les experts.*

Point 15 de l'ordre du jour : Document de travail sur le suivi de la pureté et la stabilité des matériaux de référence certifiés des pesticides multi-classes pendant un stockage prolongé*Document*

CX/PR 22/53/17

CCPR53 est invité à examiner la proposition du nouveau travail sur les lignes directrices pour le contrôle de la pureté et de la stabilité des matériaux de référence certifiés pendant un stockage prolongé, fournie à l'annexe I du document de travail CX/PR 22/53/17.

Contexte du travail

CCPR51 (2019) a convenu d'initier l'élaboration d'un document de travail sur le "Contrôle de la pureté et de la stabilité des MRC de pesticides pendant un stockage prolongé", pour l'harmonisation des concepts et des critères permettant de reconnaître les MRC périmés/en voie de péremption avec une pureté et une stabilité valides, pour étendre leur utilisation dans l'analyse des pesticides multi-classes, et des résidus de pesticides dans différents produits alimentaires et dans les échantillons environnementaux (sol, air, eau).

Lors de CCPR52 (2021), plusieurs membres ont approuvé ce travail, en soulignant son importance en termes d'harmonisation des critères entre les agences de réglementation concernant l'utilisation des MRC au-delà de la date de péremption et ses avantages concernant la réduction des coûts de laboratoire. CCPR52 a donc convenu d'établir un groupe de travail électronique (GTE) présidé par l'Inde, et co-présidé par l'Argentine et l'Iran, afin de poursuivre le développement du document de travail tout en considérant les besoins, la faisabilité et la pertinence et ce en développant des directives harmonisées/un protocole analytique sur le contrôle de la pureté et de la stabilité des MRC et des solutions intermédiaires de pesticides multi-classes pendant un stockage prolongé.

Lors de sa 53^e session, CCPR est donc invité à examiner la proposition de nouveaux travaux sur les lignes directrices pour le contrôle de la pureté et de la stabilité des matériaux de référence certifiés pendant un stockage prolongé.

Sous réserve de l'approbation de la Commission du Codex Alimentarius (CAC45), les directives seront examinées lors de CCPR54 (2023) et devraient être finalisées pour adoption par CAC en 2025 ou avant.

Analyse

Une analyse exacte et précise des pesticides multi-classes nécessite de s'appuyer sur des **matériaux de référence certifiés (MRC)** de pureté et de stabilité chimiques connues. Les MRC sont nécessaires pour l'évaluation de la pureté et l'analyse qualitative et quantitative exacte (justesse et/ou précision) des résidus de pesticides dans les produits alimentaires.

Un MRC est une classe spécifique de matériaux de référence (MR) dont les valeurs de propriétés (pureté, concentration, etc.) sont établies et certifiées conformément aux principes métrologiques en utilisant des protocoles internationaux de meilleures pratiques établis selon les directives ISO.



Les fournisseurs commerciaux de standards de pesticides vendent des CRM avec des dates de péremption courtes de 2, 3 ou 5 ans. Cela oblige les laboratoires à acheter de nouveaux étalons et à préparer des solutions mères plus fréquemment que ce qui est strictement nécessaire. Cela entraîne un surcroît de travail, notamment pour les composés dont la stabilité n'est normalement pas douteuse, augmente les coûts des laboratoires et entrave la mise en œuvre des normes et directives du Codex.

En outre, un long délai d'expédition est nécessaire pour que les MRC atteignent les laboratoires des pays en voie de développement, ce qui conduit ces laboratoires à recevoir ces matériaux à proximité de leur date de péremption.

De plus, il a été observé que plusieurs MRC stables continuent à conserver leur stabilité et leur pureté selon le certificat d'analyse (CoA) même après expiration, et resteraient donc autorisés à être utilisés en continu comme MRC jusqu'à 3 ans après l'expiration.

Le nouveau travail proposé visera à élaborer des lignes directrices à ce sujet, couvrant toutes les exigences qui permettront à terme de garantir une utilisation confirmée des CRM après leur date de péremption :

- ❖ Des méthodes de stockage efficaces sont nécessaires pour garantir la stabilité et la pureté des MRC pendant et après leur date de péremption et les protéger de l'impact de la température, de la lumière, de l'oxygène, de l'humidité et d'autres facteurs induisant une dégradation.
- ❖ Re-certification ou re-vérification des CRM périmés en termes de pureté et de stabilité, permettant leur utilisation continue à des fins analytiques.

Conclusion et recommandations

Le nouveau travail proposé respecte les exigences en termes de pertinence et d'opportunité et comprend une évaluation claire, ce qui le positionne bien par rapport aux "Critères pour l'établissement des priorités de travail". En outre, cette question est de la plus haute importance pour les laboratoires de contrôle des aliments de la région arabe, où l'élaboration et l'adoption de telles directives peuvent réduire considérablement leurs coûts de fonctionnement.

Les délégations arabes du Codex sont donc invitées à soutenir la proposition d'un nouveau travail sur l'élaboration de directives pour le contrôle de la pureté et de la stabilité des matériaux de référence certifiés pendant un stockage prolongé et le plan tel que proposé dans l'annexe III, et à recommander l'adoption de ce nouveau travail par la CAC45.